

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

## Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

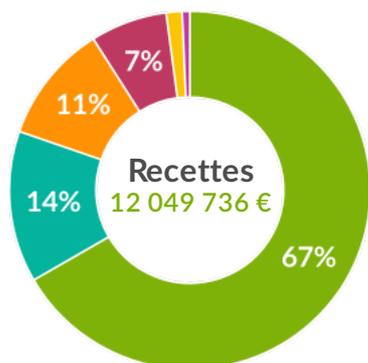
## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	12 049 736 €	11 163 546 €
	Invest	4 685 056 €	3 384 426 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	1 849 784 €	0 €
	Invest	0 €	515 172 €
Total exercice (réalisations + reports)		18 584 576 €	15 063 145 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>3 521 431 €</b>	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	567 723 €
Totaux cumulés		18 584 576 €	15 630 869 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>2 953 707 €</b>	

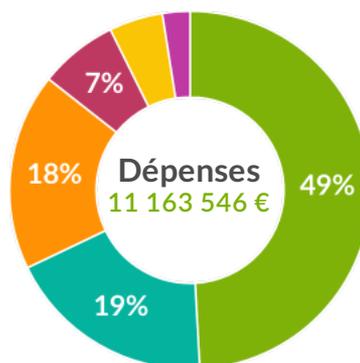
## Points marquants

- ▶ Taux d'épargne brute : 16%
- ▶ Ratio de capacité de désendettement : 4,2 ans
- ▶ Résultat global de clôture 2023 : 3 521 974,31€

## La section de fonctionnement



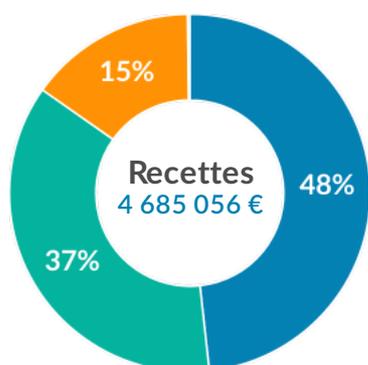
- Impôts et taxes : 8 028 779 €
- Dotations et participations : 1 649 563 €
- Produits des cessions : 1 289 760 €
- Produits des services : 828 399 €
- Autres recettes réelles : 171 325 €
- Recettes d'ordre : 81 910 €



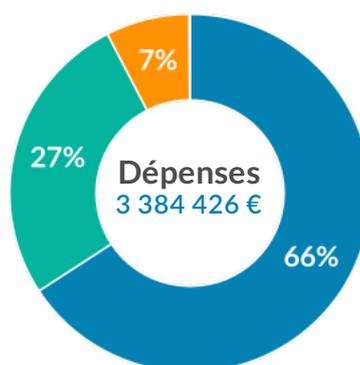
- Charges de personnel : 5 486 183 €
- Dépenses d'ordre : 2 089 553 €
- Charges générales : 1 987 419 €
- Charges gestion courante : 787 449 €
- Autres dépenses réelles : 537 848 €
- Intérêts d'emprunts : 275 094 €

Les dépenses ont augmenté de 720 000€ et les recettes de 826 000€ par rapport à 2022. Le taux de croissance des dépenses est plus rapide (+9% pour les dépenses contre 8% pour les recettes). Les charges générales ont été fortement impactées par l'inflation. La hausse la plus importante concerne l'énergie (+100%). La croissance des recettes repose pour 75% sur la croissance fiscale. La commune a bénéficié de l'effet revalorisation des bases fiscales. Une partie de cette croissance a permis de compenser la baisse des autres impositions locales et surtout la baisse de 37% des droits de mutation.

## La section d'investissement



- Recettes d'ordre : 2 261 716 €
- Dotations et subventions : 1 710 439 €
- Excédents de fonct capitalisés : 703 931 €
- Autres recettes réelles : 8 970 €



- Dépenses d'équipement : 2 226 734 €
- Remboursement du capital : 901 343 €
- Dépenses d'ordre : 254 073 €
- Autres dépenses réelles : 2 276 €

La ville a investi 2,3 millions d'investissements, contre 3,8 en 2022. Grâce à cette modération des investissements et aux cessions d'immobilisations pour près de 1,2 millions, la Ville a pu renforcer son niveau de fonds de roulement (par la dette dégagee) et conserver un ratio de capacité de désendettement dans la droite ligne des années précédentes : 4,2 ans. La commune conserve donc des capacités d'investissement pour les prochaines années à la fois par sa capacité d'emprunt mais également par son fonds de roulement (2,9 millions soit 88 jours de dépenses).

## Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	10 678 066 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 073 993 €
<b>Épargne brute</b>	<b>1 604 073 €</b>

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **7 010 739 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **113.91 ETP**